



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **TRENTE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **24 SEPTEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVERAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – Mme DUCOM Hélène – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérange – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – Mme DARTIGUENAVE Chantal – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
Mme HENAULT Marylène
M. ARRAS Alexis
Mme PEYSALLE Florence
M. MORA Vincent
Mme GAY Martine

Donne pouvoir à :

Mme ERIDIA Martine
M. DUBOIS Julien
M. BENALIA-BROUCH Amine
Mme LABARCHEDE Martine
M. PETRAU Jean
M. HUMEAU André

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – Mme HENAULT Marylène – M. ARRAS Alexis – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. CAGNIMEL Philippe – Mme GAY Martine – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PEDUCASSE

OBJET : FOURNITURE DE DIVERS MATERIELS, EQUIPEMENTS ET PRODUITS D'HYGIENE ET DE PROTECTION DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DE LA COVID 19 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame la Vice-présidente expose,



Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-3 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection dans le cadre de la pandémie de la COVID 19 initiée conjointement par le Département des Landes, l'Association des Maires et des Présidents de Communautés des Landes, le Centre de Gestion des Landes et la Mutualité Française Union Territoriale des Landes ;

La crise sanitaire apparue en mars 2020 a rendu nécessaire l'achat de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection en vue de lutter contre la pandémie de la COVID 19. Le Conseil Départemental des Landes, l'Association des Maires et des Présidents de Communautés des Landes, le Centre de Gestion des Landes et la Mutualité Française Union Territoriale des Landes ont donc décidé de constituer un groupement de commandes afin de satisfaire ce besoin.

Afin de réaliser des économies d'échelle dans le contexte financier et économique contraint actuel, il est proposé à l'ensemble des collectivités territoriales, à leurs établissements publics et, plus généralement, à toutes personnes de droit public du département des Landes ainsi qu'aux associations à vocation sociale et médico-sociale d'adhérer à ce groupement.

Pris conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, ce groupement de commandes a pour objectif de répondre aux différents besoins de ses membres dans le cadre d'une démarche territoriale cohérente et économique visant à s'approvisionner en matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection.

Une convention d'adhésion à ce groupement de commandes est proposée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax sur la base de laquelle le Département des Landes serait chargé de la coordination de ce groupement.

Celle-ci détermine notamment, outre l'objet :

- Les missions du coordonnateur ;
- Les rôles dévolus à chacun des membres ;
- Les modalités et critères de prise en charge financière revenant à chaque personne publique membre de ce groupement.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ADHERE au groupement de commandes permanent relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d'exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ de la fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection ;

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet, jointe en annexe ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à signer la convention et toutes pièces en découlant ;

Article 4 : AUTORISE le coordonnateur à prendre toutes mesures, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, en vue de procéder à la définition des besoins des marchés publics et/ou accords-cadres, d'établir les dossiers de consultation des entreprises et autres pièces contractuelles, de définir et réaliser les procédures de passation de marchés publics et/ou accords-cadres, et répondre à leurs questions éventuelles, et de procéder aux analyses des candidatures et des offres ;



Article 5 : AUTORISE la Commission d'appel d'offres du Conseil Départemental des Landes à choisir le ou les titulaire(s) des marchés publics et/ou accords-cadres ;

Article 6 : AUTORISE le coordonnateur à procéder aux opérations de dévolution des marchés publics et/ou accords-cadres et notamment de notifier les rejets des offres et éventuellement de répondre aux questions des candidats rejetés ;

Article 7 : S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés publics et/ou accords-cadres dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est partie prenante ;

Article 8 : S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés publics et/ou accords-cadres dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Article 9 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 30 septembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le 09/10/2020

ID : 040-244000675-20200930-DEL92_2020-DE

